

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 MAI 2023

Présents : Charles LABOURÉ, Séverine PRAS, Isabelle COUAVOUX, Jean-Luc SOLLALLIER, Mathieu BONNEFOY, Colette CHENEVIER, Loïc BERTIQUET, Arnaud BLETTY, Florent TIXIER, Marie-Pierre EXTRAT, Alain FRAGNE

Représentée : Doris RAZAFIMAHEFA pouvoir à Jean-Luc Sollallier

Excusé : Patrice SANUDO

M. le Maire Charles LABOURÉ prend la parole en début de séance et demande l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : validation devis chaudière des 3 maisons locatives + convention Roannaise de l'Eau + validation blason.

► **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5.04.2023** : PV approuvé à l'unanimité

► **REFERENT DÉONTOLOGUE ÉLUS** : Depuis 2015, afin de faciliter l'exercice des élus, le législateur a introduit la fonction de référent déontologue. Ce dernier doit être désigné au 1er juin 2023 par le conseil municipal. Le référent déontologue doit être choisi « en raison de son expérience et de ses compétences », il ne peut être élu au sein de la collectivité, ni y avoir été élu depuis « au moins trois ans », ni être un agent de la collectivité. Suite à la réunion de l'AMF du 25 avril dernier et face à la difficulté de désigner une personne compétente pour ce rôle, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer actuellement en attendant une liste de personnes "éligibles" et volontaires pour occuper cette fonction, liste qui devrait nous être fournie par l'AMF42 dans l'année.

► **CENTRE DE GESTION 42 - adhésion au service chômage pour les fonctionnaires non-titulaires** : Ne relevant pas du champ du régime de l'assurance chômage, les employeurs publics doivent cependant assurer leurs agents contre le risque de chômage. Le contrat d'adhésion vise uniquement les agents non titulaires ou non statutaire et permet d'aider la commune à calculer les droits au chômage, ces derniers restants à charge de la collectivité. Le conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité pour l'adhésion à ce service qui devient payant uniquement lorsqu'il est sollicité.

► **BLASON** : La commune de St Just en Chevalet organise en août une fête médiévale et fait venir un sculpteur sur pierre : M. Bernard Guyot. L'artisanat des Pays d'Urfé a proposé à la commune de Cherier de faire sculpter son blason à cette occasion. Nous avons rencontré M. Guyot à 2 reprises afin de dessiner ensemble le blason de notre commune. **Il intègre le côté montagneux et nature, le côté moulins et eau et le côté pierres/cailloux de notre commune. Le blason définitif sera voté lors du prochain conseil municipal.**

► **PARCS DE JEUX - CHOIX DES DEVIS** : Après plusieurs demandes de devis en ligne nous avons contacté la société ESA qui nous a vendu le city-stade il y a quelques années. ESA est venu sur place pour faire un devis pour les jeux et la société PJA pour un devis pour la pose des jeux.

Le devis d'ESA s'élève à 25 137€60 TTC pour:

- au bourg des Moulins : une grande structure de jeux 3-12 ans (avec escalade, filet, toboggan, barre de pompier), une balançoire "nid", une structure de jeux pour les petits dès 1 an (avec escalier et petit toboggan)

- au Vieux Bourg : une grande structure de jeux avec toboggan et 2 balançoires classiques

Le devis de pose de PJA s'élève à 8 652€ TTC.

Le conseil municipal valide le devis pour l'achat des jeux. La pose de la structure de jeux du Vieux Cherier sera faite par les cantonniers et selon les difficultés rencontrées le conseil municipal décidera de faire appel ou non à PJA pour la pose des jeux au bourg des Moulins.

► **AVENANTS BAUX LOGEMENTS COMMUNAUX** :

- passage de la Redevance ordures ménagères à la Taxes OM (avec la taxe foncière) : refacturation de la taxe ordures ménagères aux locataires.

- entretien des chaudières faits pas la commune refacturé aux locataires

La proposition des avenants aux baux est approuvée à l'unanimité.

► **CHOIX DU DEVIS POUR CHANGEMENT CHAUDIERES DES 3 MAISONS LOCATIVES** :

Pour rappel Adrien Casteran a établi 2 devis sur la base du cahier des charges établi par Patrice Sanudo :

* 1 devis pour 3 chaudières à granulés bois Morvan et pose de chauffe-eaux électriques pour 75 663.25€ TTC. En déduisant les aides auxquelles on peut prétendre le coût résiduel serait de 54 873.25€ TTC

* 1 devis pour 3 pompes à chaleur et pose de chauffe-eaux électriques pour 46 930.98€ TTC, avec les aides le coût résiduel serait de 35 197.80€ TTC

Le seuil en dessous duquel la procédure de publicité et de mise en concurrence du marché public de travaux n'est pas obligatoire est fixée à 100 000€ HT. Les devis sont largement en dessous de ce seuil. **Il est donc unanimement décidé d'accepter le devis pompes à chaleur de la société Casteran** avec qui la commune travaille depuis plusieurs années dans une relation de confiance.

► **CONVENTION ROANNAISE DE L'EAU - contrôle des poteaux incendie** : le SDIS 42 n'effectue plus le contrôle des poteaux incendie. Roannaise de l'eau reprend la régie du réseau d'eau potable sur la commune au 1er septembre 2023 et propose d'établir une convention de prestations de services pour le contrôle technique des points

d'eau incendie. Chaque poteau doit être contrôlé tous les 4 ans. Le prix est de 45€ HT / poteau à partir de 10 poteaux contrôlés (ou 75€ HT pour moins de 10 poteaux). Il y a 10 poteaux incendie sur la commune. Signature de la convention approuvée à l'unanimité.

► **POINTS SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX :**

- F4 au dessus de l'école libre au 1er juin
- F 3 au dessus de la garderie libre au 20 juin mais ne sera pas remis tout de suite en location car nécessite des travaux.
- départ de la société Ugo du F2 au dessus de la bibliothèque début septembre. La société déménage dans le bâtiment Doron au Vieux Bourg qui a été racheté par la Communauté de communes. Des travaux d'isolation sont également à prévoir.

Prochain conseil municipal vendredi 21 juillet à 20h30 à la mairie.

VIE DE LA COMMUNE

- **ÉTAT CIVIL** : décès de M. Robert POUDE, de Saudillat, le 24 mai 2023
- **FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE** : le secrétariat de mairie sera fermé pour formation ou rendez-vous/réunion extérieurs le mardi 13 juin, le jeudi 15 juin après 10h, le vendredi 22 juin. Congés annuels du lundi 14 août au dimanche 3 septembre.

INFO DIVERSES

- **JOB D'ÉTÉ À L'ADMR** : l'ADMR de St Just en Chevalet recrute pour la période estivale, pour plus d'informations 04 77 65 10 75 ou msstjustenchevalet@fed42.admr.org
- **COMMANDE GROUPEE DE PELLETS** : des habitants de la commune souhaitent former un groupement d'achats pour des pellets afin de bénéficier de prix de gros. Si vous êtes intéressés pour faire partie de ce groupe merci d'appeler la mairie ou d'envoyer un mail à mairie.cherier@gmail.com, nous communiquerons vos coordonnées.
- **TRANSPORTS SCOLAIRES** : les inscriptions se dérouleront **du 2 mai au 19 juillet**, l'inscription est à privilégier **sur le site www.laregionvustransporte.fr**. Le montant est de 110€ annuel par élève **jusqu'au 19 juillet**, après cette date le montant sera de 140€. Des dossiers papiers sont disponibles en mairie notamment pour les familles souhaitant régler par chèque. Le standard téléphonique des transports scolaires est joignable au 04 26 73 55 55 du lundi au vendredi de 13h à 17h.
- **INVENTAIRES NATURALISTES** : En vue de réaliser des inventaires naturalistes, le personnel du Conservatoire Botanique National du Massif Central est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées closes ou non closes (sauf locaux d'habitation) pour visiter, inventorier ou photographier la flore et la faune.

.....**ECHOS DES ASSOCIATIONS**.....

- * **LES CHEMINS DE TRAVERSE** : 3ème édition de **L'étoile de la Madeleine** : **samedi 22 juillet, départ au choix d'un des villages reliés au site de La Madeleine par un chemin millénaire** : La Verrerie, Les Noës, Renaison, St André d'Apchon, St Alban les Eaux, Arcon, Villemontais, Cherier, Crémeaux, St Just en Chevalet, La Tuilière, St Priest la Prugne, Laprugne, La Chabanne, St Nicolas des Biefs. Montée en étoile au site de la Madeleine de la Chalme qui a donné son nom à tous les "Monts de la Madeleine", à pieds par l'un des chemins qui y conduisaient les foules chaque année pendant des siècles. Pique-nique, historiques, témoignages, exposés historiques... **Nouveautés 2023 : soirée bivouac avec repas champêtre (10€) sur commande, musique et danse sous barnum**, retour à pieds le lendemain. **Rando gratuite, renseignements auprès de Dominique au 04 77 63 32 29**. Proposée par l'association "Les Chemins de Traverse" de Cherier et le Collectif pour la création du chemin de Marie-Madeleine au niveau national.
- * **DON DU SANG** : prochain don du sang mardi 5 septembre de 16h à 19h à la salle des fêtes
- * **SOU DES ECOLES** : fête de l'école samedi 17 juin dans la cour de l'école, spectacle le matin puis buvette/snack et kermesse.
- * **LES AMIS DE NOTRE DAME DE LA SALETTE** : l'association organise un voyage en Bresse, le 22 juillet 2023, ouvert à tous. Renseignements au 06 43 22 36 73.